

## **Convention collective de la Production audiovisuelle**

### **Communiqué du SNTPCT**

Réunies le 10 novembre dernier, les organisations : SNTPCT, CF7C et SPIAC-cgt, ont décidé de maintenir **leur demande de revalorisation de 11 % de l'ensemble des grilles de salaires minima garantis des ouvriers, des techniciens et des artistes de complément.**

Cette revalorisation constitue un rattrapage au regard de l'évolution de l'indice des prix INSEE depuis 2007.

Elles réaffirment leur demande que soient réexaminées les conditions de rémunérations, de majorations de salaires conventionnelles et les conditions de travail des ouvriers et des techniciens, notamment au regard du respect des durées maximales hebdomadaires et journalières de travail et des durées de repos.

**Aussi, elles appellent l'ensemble des ouvriers, des techniciens et des artistes de complément à rester mobilisés afin d'obtenir satisfaction à ces légitimes revendications.**

Paris, le 16 novembre 2021

---